



COMMUNE DE LA BALME-LES-GROTTES

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ***Phase 1 - Diagnostic***

RÉUNION PUBLIQUE N°2

Le samedi 14 octobre 2023 à 10h00 dans la Salle des fêtes

Programme de la matinée et organisation des ateliers participatifs :

Durée globale de la matinée de concertation publique : 2 heures (10h00-12h00).

Organisation générale :

Le public est invité à prendre place dans 3 ateliers thématiques autour de 3 tables.

Anne-Laure MERIAU et Arthur REMY feront une brève introduction ¼ d'heure pour se présenter, apporter des précisions sur le cadre générale de la concertation, les principales modalités, expliquer les objectifs de cette concertation, et la méthode retenue (participation directe, écoute et recueil de la parole des habitants et des acteurs).

Principaux temps :

- ➔ Première partie : 1 heure d'échanges autour des 3 tables.
- ➔ Deuxième partie : un mouvement de rotation des personnes sera effectué afin que le public puisse s'exprimer dans une autre table thématique durant 3/4 heures.

Les 3 tables et les thématiques :

Table n° 1 :

A1 - Environnement, paysage, patrimoine.

Table n°2 :

A2 - Habitat, population, formes urbaines, espaces publics.

A3 - Mobilités, économie, commerces, services.

Table n°3 :

A4 - Équipements, vie associative.

Méthodes :

- Les personnes sont conviées à s'exprimer librement sur les questions proposées en relation avec les thèmes à traiter dans le diagnostic du PLU.
- Les ateliers seront animés sous la forme d'une table ronde où toutes les personnes pourront à tour de rôle prendre la parole afin que toutes les personnes présentes autour de la table puissent s'exprimer.
- Les tables n°1 et n°2 seront animées par l'équipe chargée de la réalisation de la révision du PLU, et la table n°3, par Monsieur le Maire.

L'animateur prendra des notes pour consigner les idées fortes. Une autre personne présente autour de la table sera invitée également à prendre des notes.

Dans ces 3 ateliers, les personnes seront interpellées sur des questions spécifiques en lien avec les thématiques à aborder dans le diagnostic, le PADD pour enrichir le projet communal, et les OAP sectorielles et thématiques.

Table n°1 : A1 - Environnement, paysage, patrimoine.

Selon vous

- Quels sont les paysages les plus emblématiques de votre commune ?
- Quels sont ceux que vous appréciez le moins ?
- Comment percevez vous l'évolution de vos paysages ?
- Quels sont les milieux et les animaux présents sur votre territoire que vous connaissez et que vous avez pu observer ?

Table n°2 : A2 - Habitat, population, formes urbaines, espaces publics, et A3 - Mobilités, économie, commerces, services.

Selon vous

- Quels types d'habitats et de logements pourraient être développés sur la commune ?
- Quels sont les espaces publics que vous appréciez et fréquentez le plus ? Pourquoi ?
- Quels sont les espaces qui ne sont pas aménagés de façon qualitative, et quelles seraient les améliorations à apporter à ces aménagements ?
- Quels sont les activités économiques qui pourraient venir s'implanter sur le territoire de votre commune ?
- Quels sont vos besoins en matière de consommation et de commerces ?
- Quels sont les services qui pourraient être développés en matière social, culturel, médical, transport ?

Table n°3 : A4 - Équipements, vie associative.

Selon vous

- Les équipements publics actuels sont-ils adaptés à vos besoins ?
- Quels sont les équipements que vous fréquentez le plus ?
- Quels dysfonctionnements avez-vous pu observer ?
- Quels sont les bâtiments publics à améliorer et à développer sur le territoire de votre commune ?

Conclusion de la matinée :

L'ensemble des remarques seront étudiées, et certaines pourront être intégrées aux différentes parties du PLU. Elles seront présentées dans le document de synthèse à réaliser pour tirer le **bilan de la concertation**.

Les personnes qui n'auraient pas pu exprimer leurs idées et leurs suggestions dans les ateliers pourront le faire dans le registre mis à la disposition du public en mairie de La Balme-les-Grottes, ou par courrier à adresser à Monsieur Le Maire.

Les demandes particulières en rapport avec des propriétés et des projets privés seront à adresser au Commissaire Enquêteur, et consignées dans un registre au moment de la phase d'enquête publique, lancée à l'issue de l'arrêt du projet de PLU.